

La Charte Romain Jacob

Conformément aux rapports sur l'accès au soin et à la santé remis par Pascal JACOB à Madame Touraine, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, et Madame Carlotti, alors Ministre déléguée aux Personnes Handicapées et à la Lutte contre l'Exclusion, le 6 juin 2013, et conformément à la conférence interministérielle sur le handicap (CIH) et aux priorités fixées par les ARS, les représentants des personnes handicapées ainsi que les acteurs des secteurs du soin, hospitaliers, médico-social, ambulatoires français, présentent la Charte Romain Jacob.

- > Les signataires s'engagent à promouvoir la fédération des acteurs dans chacune des régions pour répondre aux besoins spécifiques de l'accès aux soins et à la santé des PH dans chaque région.
- > Les signataires s'engagent à promouvoir la sensibilisation de l'ensemble des acteurs du soin et de l'accompagnement aux personnes handicapées.
- > Les signataires sont les promoteurs d'une formation adaptée au projet de loi de santé publique dans le cadre du prisme des personnes handicapées.
- > Les signataires soulignent l'urgence actuelle qu'une réponse s'impose pour répondre aux attentes des professionnels qui restent très démunis face au manque de formation, de moyens et de prise en charge des personnes handicapées dans le cadre de leurs soins.
- > Les signataires, conscients des conditions requises pour assurer une prise en charge de qualité, s'engagent à diffuser les initiatives réussies ayant permis d'améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées en milieu hospitalier, en institution comme en milieu ordinaire.

Cette charte a pour but de fédérer l'ensemble des acteurs régionaux et nationaux autour de l'amélioration de l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées.

*« Le progrès n'est pas l'hypothèque du passé, mais le gage de ce qui évolue.
La santé, si elle est l'objet d'un seul, aura un effet hégémonique et sera un échec »*

— **Pascal Jacob. Plus d'infos sur www.handidactique.org**

La Charte

Romain Jacob

en bref

POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE LA CHARTE



Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap

ARTICLE 1 - VALORISER L'IMAGE QUE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP PERÇOIT D'ELLE-MÊME

ARTICLE 2 - VALORISER L'ACCOMPAGNEMENT

ARTICLE 3 - EXPRIMER LES BESOINS

ARTICLE 4 - INTÉGRER LA SANTÉ AU PARCOURS DE VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ARTICLE 5 - CONSTRUIRE UNE CULTURE PROFESSIONNELLE COMMUNE

ARTICLE 6 - COORDONNER LE PARCOURS DE SANTÉ

ARTICLE 7 - ORGANISER L'ACCÈS AUX SOINS ET À LA PRÉVENTION

ARTICLE 8 - FACILITER ET DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX SOINS AMBULATOIRES

ARTICLE 9 - PRÉVENIR ET ADAPTER L'HOSPITALISATION AVEC OU SANS HÉBERGEMENT

ARTICLE 10 - AMÉLIORER LA RÉPONSE AUX URGENCES MÉDICALES

ARTICLE 11 - FACILITER LE RECOURS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

ARTICLE 12 - METTRE EN OEUVRE ET ÉVALUER LA PRÉSENTE CHARTE

Être d'accord tous ensemble pour aider les personnes en situation de handicap à être en bonne santé

TEXTE 1 - PERMETTRE À LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP DE MIEUX SE CONNAÎTRE ET DE SE FAIRE CONNAÎTRE

TEXTE 2 - METTRE EN AVANT L'ACCOMPAGNEMENT

TEXTE 3 - CONNAÎTRE ET FAIRE SAVOIR LES BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

TEXTE 4 - LA SANTÉ FAIT PARTIE DE LA VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

TEXTE 5 - APPRENDRE ET SE FORMER TOUS ENSEMBLE

TEXTE 6 - COORDONNER LE PARCOURS DE SANTÉ

TEXTE 7 - PRÉPARER ET RENDRE PLUS FACILE LES SOINS. FAIRE ATTENTION POUR RESTER EN BONNE SANTÉ

TEXTE 8 - RENDRE PLUS FACILE LES SOINS AMBULATOIRES

TEXTE 9 - ÉVITER D'ALLER À L'HÔPITAL

TEXTE 10 - AMÉLIORER L'ACCUEIL ET LES SOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AUX URGENCES

TEXTE 11 - MIEUX INFORMER ET COMMUNIQUER AVEC L'INFORMATIQUE

TEXTE 12 - FAIRE CE QUI EST ÉCRIT DANS LA CHARTE ET REGARDER CE QUI A ÉTÉ FAIT